



MSC CRUISES REPREND SES OPERATIONS EN MEDITERRANEE GRACE A SON PROTOCOLE DE SECURITE SANITAIRE REFERENT EN LA MATIERE DANS L'INDUSTRIE DE LA CROISIERE.

MSC CRUISES PUBLIE SES RESULTATS SEMESTRIELS 2020 EN CLARIFIANT SES PERSPECTIVES ET LES MESURES PRISES POUR SECURISER SON NIVEAU DE LIQUIDITE FINANCIERE.

Genève – Suisse, 22 Octobre 2020.

MSC Croisiers exploite de nouveau deux de ses navires étendards MSC Grandiosa et MSC Magnifica respectivement depuis le 16 Aout et 19 Octobre 2020, offrant à ses clients une expérience de vacances sur un navire de croisière qui présente à elle seule, la possibilité de découvrir de nombreuses destinations en Méditerranée pour des séjours allant de 7 à 10 nuits.

Ces deux navires ont été les premiers à appliquer le nouveau protocole de sécurité sanitaire mis en place par le groupe MSC Croisiers. Celui-ci a été approuvé par les autorités nationales de référence en la matière dans les pays où les navires vont accoster lors des escales des croisières des itinéraires ouest et est de la méditerranée :

Le protocole de sécurité sanitaire de MSC

Le nouveau protocole de sécurité sanitaire de MSC Croisiers a été mis en place pour protéger la santé et la sécurité des clients passagers, des membres d'équipage ainsi que des populations locales qui sont en contact lors de l'arrivée des navires MSC Croisiers.

Ce protocole de MSC Croisiers s'est imposé comme la référence en la matière dans l'industrie de la croisière. Il s'appuie sur différentes actions, notamment sur un processus de test universel de tous les clients et des membres d'équipage avant leur embarquement, sur la mise en place d'une prise en charge complète par la société des passagers lors des excursions dans les différentes villégiatures proposées par MSC Croisiers et enfin sur un mécanisme de suivi innovant et respectueux du mouvement des passagers à bord du navire.

En outre, sept des principaux éléments du protocole de sécurité sanitaire mis en avant par l'association internationale des opérateurs de navire de croisières (CLIA), et qui sont à la base des discussions actuelles visant à la reprise de l'industrie de la croisière, sont inspirés et s'appuient sur les neuf piliers constituant le contenu du protocole de sécurité sanitaire de MSC Croisiers (voir en annexe pour plus de détails sur ces neuf piliers).

MSC Croisiers a défini ce nouveau protocole en lien avec un panel d'experts scientifiques, notamment reconnus en matière de connaissances dans le domaine de la virologie.

Le protocole ainsi défini, va au-delà des recommandations émises par les principaux collègues d'experts techniques et scientifiques internationaux en la matière, et des règles émises par les différents gouvernements des pays où MSC Croisiers exploite ses navires.

En outre, RINA, société de classification maritime européenne, privée et indépendante, a vérifié que l'ensemble des aspects du protocole de MSC Croisiers respecte bien les instructions de l'agence européenne de sécurité maritime (EMSA), laquelle requiert des standards d'application de normes de



sécurités sanitaires plus contraignants, notamment ceux ayant trait aux actions entreprises au niveau de l'Europe.

MSC Croisiers a repensé en profondeur tous les aspects de l'expérience de son client à bord : depuis sa réservation jusqu'à son embarquement, son séjour à bord, jusqu'au retour à son domicile, sans affecter pour autant l'expérience unique de la croisière.

A ce jour, le retour d'expérience des clients, qui se comptent par milliers désormais, est très positif et ainsi, de nombreux clients considèrent qu'effectuer une croisière est probablement un des moyens le plus sûr de passer des vacances.

Les clients saluent la capacité et la volonté de MSC Croisiers de surpasser les simples recommandations faites par les différentes autorités compétentes en matière de sécurité sanitaire.

MSC exploite de nouveau des navires en mer Méditerranée

MSC Grandiosa, navire étendard de la flotte MSC Croisiers, offre actuellement une formule avec une croisière de 7 nuits dans la partie ouest de la Méditerranée, accostant dans les ports italiens de Gênes, Civitavecchia à proximité de Rome, Naples, Palerme, à Malte au port de la Valette.

MSC Magnifica, de son côté, propose des croisières de 10 nuits dans la partie Ouest et Est de la Méditerranée, et accoste dans les ports de Livourne pour des visites à Florence et Pise, de Messine en Sicile, de la Valette à Malte, du Pirée à Athènes, de Katakolon et de Civitavecchia pour visiter respectivement Olympie et Rome, avant de revenir à Gênes.

Dans cette phase de redémarrage de l'exploitation des navires, sont accueillis à bord uniquement des passagers des pays appartenant à l'espace Schengen.

Leurs itinéraires ont été définis en fonction de l'accessibilité des ports et offrent des possibilités d'atteindre les ports d'embarquement en utilisant au minimum les transports terrestres et aériens, et ce en pleine collaboration avec les autorités locales compétentes.

MSC Croisiers – comptes semestriels non audités 2020.

A fin juin 2020, MSC Croisiers reporte les résultats suivants :

- Revenus de EUR 652M comparés à EUR 1510M sur la même période sur l'année 2019.
- Perte globale de EUR 501M comparée à EUR 144M de bénéfice global sur la même période sur l'année 2019.
- Niveau de fonds propres de EUR 4'044M comparés à EUR 4'545M au 31 décembre 2019
- Niveau de trésorerie de EUR 478M comparés à EUR 183M au 31 décembre 2019.

Dans le cadre de l'effort pour contenir les effets de la pandémie de la Covid 19, MSC Croisiers a décidé de suspendre volontairement l'exploitation de sa flotte de navires à compter du 15 Mars 2020. Cette mesure a été prise avant tout pour protéger la sécurité et la santé de ses passagers et de ses membres d'équipage. La société a positionné ses navires à l'arrêt dans les régions depuis lesquelles les navires sont supposés repartir afin de faciliter leur redémarrage en cas de levée des interdictions d'exploitation émises par les autorités nationales concernées, à l'instar de ce qui s'est passé pour MSC Grandiosa et MSC Magnifica.



Les résultats opérationnels de la société ont donc été impactés par l'arrêt temporaire de l'exploitation de la flotte des navires.

Actuellement, alors que la société ne peut pas encore estimer précisément et entièrement l'impact financier et opérationnel des effets de la pandémie Covid 19, la société s'attend à reporter des pertes consolidées globales au 31 décembre 2020.

Les niveaux de réservation pour l'année 2021 sont en ligne pour le moment avec les attentes de la société, ceci prenant en compte l'impact de la reprise progressive de l'exploitation des navires.

MSC Cruises – Niveau de liquidité et mesures financières complémentaires.

Au 30 juin 2020, MSC Cruises reporte un niveau de trésorerie de EUR 478M. La société a utilisé, amendé différentes facilités de financement existantes et mis en place des aménagements sur des investissements en cours, notamment :

- L'utilisation d'une facilité bancaire existante d'une durée de 3 ans pour un montant de EUR 600M en mars 2020
- L'utilisation de lignes existantes de factoring pour un montant de EUR 100M à compter du mois de février 2020.
- L'amendement des termes des facilités de crédit export existantes finançant les navires, offrant, une suspension du test des ratios financiers sur l'année 2020 et la possibilité d'un report des échéances en capital sur une période de 12 mois pour un montant de EUR 500M approximativement. Celui-ci a été mis en place dans le cadre d'une action entreprise au niveau des acteurs de l'industrie de la croisière en pleine collaboration avec les agences de crédit export nationales impliquées dans la couverture du financement des navires de croisières.
- Les échéances reportées, constituant techniquement de nouvelles tranches de crédit, seront à rembourser sur une période de 4 ans à partir d'avril 2021.
- Un report des échéances de paiements dues aux chantiers navals construisant les nouveaux navires sur la période 2020 et 2021, sans pour autant remettre en cause matériellement la date de livraison des navires incluse dans le carnet de commande actuel de la société.
- La mise en place d'une nouvelle facilité bancaire d'une durée de 2.5 ans de EUR 200M s et disponible à compter du mois d'octobre 2020.

La société a entrepris également de multiples actions de réduction des coûts et de mesures de préservation de la trésorerie pour atténuer les effets financiers et opérationnels de la pandémie Covid 19. Il s'agit notamment d'une réduction drastique du programme d'investissement prévu pré-Covid 19 et des coûts opérationnels de l'exploitation des navires (fuel, un nombre plus faible de membres d'équipage mobilisé réduisant de facto les charges salariales, charges portuaires, assurance, nourriture).

En parallèle, la société évalue d'autres mesures de liquidité potentielle, en cas de besoin financier futur.

Les différentes mesures financières existantes offrent un confort suffisant à MSC Cruises pour surmonter les effets de la Covid 19 dans les conditions connues et actuelles.



Si les effets de la pandémie devaient durer et impacter les capacités des clients à voyager durablement, MSC Croisiers est prête à étudier et mettre en place des mesures complémentaires visant à protéger un niveau de liquidité financière suffisant et à assurer la capacité d'exploitation de sa flotte de navires.

Informations concernant les emprunts obligataires de MSC Croisiers:

Nom	MSC CRUISES 17-23
ISIN	CH0370943562
Date d'échéance	14.07.2023
Nom	MSC CRUISES 16-21
ISIN	CH0341725890
Date d'échéance	30.11.2021

NOTE:

Les informations contenues dans ce communiqué de presse peuvent concerner des indications, des attentes, des croyances, des plans, des intentions ou des stratégies concernant l'avenir. Ces déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes. Toutes les déclarations prévisionnelles incluses dans ce communiqué de presse sont basées sur les informations dont dispose MSC Croisiers à la date du présent communiqué de presse et peuvent être affectées par des nombreux facteurs. Nous n'assumons aucune obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Luca Biondolillo
Chief Communications Officer
luca.biondolillo@msccruises.com



APPENDIX

THE 9 PILLARS OF MSC CRUISES' HEALTH AND SAFETY PROTOCOL

The below are the 9 Pillars that form part of MSC Cruises health and safety protocol.

1. **Passenger Testing:** Conduct 100% testing of passengers for COVID-19 prior to embarkation; Conduct additional screening (e.g. temperature checks, health declaration, medical review if necessary) or other risk mitigation prior to embarkation;
2. **Crew Testing:** Conduct 100% testing of all crew, with a requirement for negative results:
 - a. Prior to departure from home; and
 - b. Prior to embarkation on the ship; and
 - c. Upon conclusion of a minimum 7-day quarantine; and
 - d. Test periodically, at an appropriate frequency (at least monthly)
3. **Masks:** Require wearing of masks by all passengers and crew onboard and during excursions whenever physical distancing cannot be maintained; Require crew to wear face masks at all times when working in food and beverage service areas;
4. **Physical Distancing:** Align physical distancing measures with shoreside health authority requirements; maintain physical distancing in terminals, onboard ships, on private islands and during shore excursions;
 - a. Achieve physical distancing onboard through one or more measures, including: reduced passenger capacity, use of venue restrictions, directional controls for movement of passengers, dedicated cabin capacity allocated for isolation and other operational measures;
5. **Ventilation:** Implement air management strategies to mitigate risk through increasing fresh air into ventilation systems and, where feasible, using enhanced filters and other technologies to maximize system effectiveness;
6. **Medical and Public Health:**
 - a. Employ enhanced shipboard communications and procedures to promote illness reporting;
 - b. Conduct health evaluations, including internal shipboard telemedicine, of suspect cases in their cabins
 - c. Implement isolation procedures for confirmed cases in pre-designated, reserved cabins;
 - d. Implement response protocols to quickly identify and quarantine close contacts and to medically assess and appropriately manage them consistent with the advice of leading health authorities;
 - e. Utilize risk-based response plans based on each ship's ability to manage various levels of onboard COVID-19 cases and close contacts;
 - f. The medical priority will be to disembark confirmed COVID-19 cases as soon as safely and reasonably possible. Make arrangements with port partners and in any destinations visited for various disembarkation scenarios of COVID-19 cases;
 - g. Make arrangements in advance with private providers for transportation, shoreside quarantine and medical facilities if infectious illness exceeds onboard management capability;
 - h. Conduct screening and testing of disembarking passengers who are close contacts of COVID-19 cases;



7. **Shore Excursions:** For destinations other than private islands, only permit shore excursions authorized by the cruise line based on provider protocols that are equivalent to those of the cruise line; deny re-boarding to passengers that fail to abide by shore excursion protocols
8. **Crew embarkation** – Crew are subject to three COVID tests prior to boarding as well as quarantine onboard of 14 days before being released to interact with guests
9. **Risk based screening** – Adding additional measures to screen passengers based on where they originated from.